



DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE LAON

Extrait du registre des délibérations du Conseil 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAUTOR étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Jackie GOARIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Madame ADAM Elodie
Madame CAMPOUS Ghislaine
Madame CARDOT Nadine
Monsieur DOS SANTOS Francis
Madame ECHE Claudine
Monsieur GOARIN Jackie
Monsieur GRADELET Bruno
Monsieur HIVERLET Jacques
Monsieur LEBLOND Guy
Monsieur LEMAIRE André
Madame LEMIRE Renée
Monsieur LENER Jacques
Monsieur ROUSSEAU Franck
Madame SKOCZ Joëlle
Madame SOUFFLET Jeanine
Madame ZANGARE Caroline

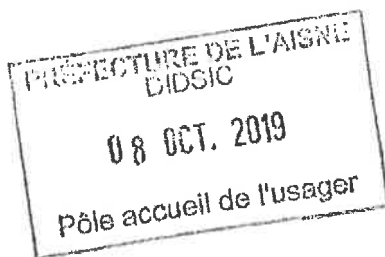
POUVOIRS

Monsieur DELOFFRE Joël donne pouvoir à Monsieur GRADELET Bruno
Monsieur LAMOTTE Philippe donne pouvoir à Monsieur LEBLOND Guy
Madame LEGUEN Stéphanie donne pouvoir à Madame SKOCZ Joëlle
Madame STIEVET Céline qui donne pouvoir à Monsieur GOARIN Jackie

DATE DE CONVOCATION DU 20 septembre 2019
CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
DE PRESENTS : 16
POUVOIRS : 4
DE VOTANTS : 20

Il a été procédé conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Elodie ADAMS



DELIBERATION N°10

OBJET : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) - DEMANDE DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE AUPRES DU PREFET

Vu l'article L.313-4 du Code de l'urbanisme, Vu l'article R.313-23 à R.313-29 du Code de l'urbanisme,

C'est à l'issue de l'arrêté de DUP, qu'un arrêté du maire précisera le programme précis des travaux, ainsi que leurs délais de réalisation. Cet arrêté sera publié et affiché.

Dans un 1^{er} temps, il s'agit donc

- d'autoriser M. le Maire à lancer cette Opération de Restauration Immobilière et à déposer le dossier d'ORI en préfecture, pour le 51 rue du Canal ;
- d'autoriser le lancement de l'enquête publique de DUP Travaux, pour une période de 15 jours, dès lors que le dossier sera constitué ;
- d'autoriser d'autres opérations de même nature, dans la cité, sur les maisons vacantes ou louées, dès lors que leur état et les contacts avec les propriétaires bailleurs, n'auront pas permis de lancer un programme de travaux suffisant, par voie amiable. 3 à 5 autres maisons pourraient être concernées à ce titre.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à lancer cette Opération de Restauration Immobilière et à déposer le dossier d'ORI en préfecture, pour le 51 rue du Canal ;
- d'autoriser le lancement de l'enquête publique de DUP Travaux, pour une période de 15 jours, dès lors que le dossier sera constitué ;
- d'autoriser d'autres opérations de même nature, dans la cité, sur les maisons vacantes ou louées, dès lors que leur état et les contacts avec les propriétaires bailleurs, n'auront pas permis de lancer un programme de travaux suffisant, par voie amiable. 3 à 5 autres maisons pourraient être concernées à ce titre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire de Beautor,



Monsieur Jackie GOARIN